

DECISION DU PRESIDENT
2025DECISION99

Objet : Contrat pour des animations dans le cadre des « RDV pour le Climat ».

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu les différents contrats avec les différents partenaires, pour organiser des animations dans le cadre des « RDV pour le Climat » qui se dérouleront en automne 2025,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver différents contrats pour des animations dans le cadre des « RDV pour le Climat » qui se dérouleront en automne 2025 :

- Contrat avec la « Cie les Infinis Qui S'Emboîtent » pour une représentation du spectacle « O Bec ! » le 19 octobre à 16h, pour un montant de 1 243,50 €.
- Contrat avec « Christilla Sophrologue » pour une animation « découverte d'une balade sophro-botanique » le 21 octobre à 10h30, pour un montant de 180 €.
- Contrat avec « Rencontres au naturel » pour une animation « découverte d'une balade sophro-botanique » le 21 octobre à 10h30, pour un montant de 180 €.
- Contrat avec « Escapades Branchées » pour une animation Grimpe Arbres et Nature le 19 octobre, pour un montant de 1 905 €.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 11 août 2025 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.